

Maison de l'Enfant
Centre d'accueil et de loisirs « les fantous »
16 rue du Barry
12400 VABRES L'ABBAYE
Tel : 05 65 99 13 76
afr-vabres@orange.fr

Règlement d'accueil et de loisirs

« *Les Fantous* »

1- Présentation

L'association Familles Rurales de Vabres l'Abbaye a pour but d'accueillir les enfants de 3 à 13 ans. L'association est agréée à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et possède un agrément de la Protection Maternelle Infantile pour les enfants de moins de 6 ans.

L'Association Familles Rurales de Vabres l'Abbaye propose :

- Un accueil périscolaire (jours d'école) pour les enfants scolarisés des écoles de Vabres l'Abbaye (l'école Jean de la Fontaine et l'école Sainte Familles).
 - Accueil du matin : de 7h30 à 9h00
 - Accueil du soir : de 16h30 à 18h30
- Un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 13 ans les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Le centre de loisirs « les fantous » accueille les enfants de la communauté des communes du Saint Africain. Les enfants d'autres communes auront un supplément sur le tarif journée.

2- Encadrement

L'encadrement de ces accueils sont assurés par des animateurs diplômés. Le nombre d'animateur influe en fonction du nombre d'enfant. Certaines animations pourront être conduites par des intervenants extérieurs.

3- Admission

Le dossier d'inscription de votre l'enfant doit être fait avant son inscription (rendez vous auprès de la Directrice).

Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 13 ans.

Une carte d'adhérent payante par famille est obligatoire, celle-ci est valable pendant une année civile (le tarif de la carte est de 26 €)

Si un changement dans l'année a lieu, les parents se doivent d'en informer la direction impérativement (changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'allergie...).

Ø Les enfants ne seront rendus qu'à la personne qui les a confiés à la structure ou à une personne désignée par cette dernière, moyennant une justification d'identité et une signature de décharge de responsabilité.

Ø **Le centre ferme ses portes à 18h30, cette heure doit-être respectée.**

La structure sera fermée les jours fériés ainsi que lors des congés annuels prévus : la semaine du 15 août et entre noël et le réveillon (du 24/12 au 01/01 inclus)

Ø Aucun enfant suspecté de maladie contagieuse ne peut être accepté.

Accueil des enfants :

• MATIN

- accueil échelonné à partir de 7h30 jusqu'à 9h30.
- les enfants de -6 ans seront accueillis à la Maison de l'Enfant (excepté les mardis et jeudis matin lorsqu'il y a RAM, ces matins là ils seront accueillis à l'école Jean de la Fontaine, les dates sont notifiées sur le programme d'animation).
- les enfants de +6 ans seront accueillis à l'école Jean de la Fontaine.
- dès votre arrivée, sonner au portail du lieu d'accueil et attendre l'animateur.

• SOIR

- récupérer les enfants à partir de 17h00 (fermeture à 18h30) aux lieux suivants:
- les enfants de -6 ans seront à l'école Jean de la Fontaine.
- les enfants de +6 ans seront à la Maison de l'Enfant.
- dès votre arrivée, sonner au portail du lieu d'accueil et attendre l'animateur.

4- Inscription

3 façons d'inscrire votre enfant :

par téléphone au 05.65.99.13.76 (si vous laissez un message nous vous rappellerons pour confirmer l'inscription de votre enfant).

∅ Par mail : afr-vabres@orange.fr , un mail de confirmation vous sera renvoyé.

directement sur le lieu d'accueil auprès d'un animateur.

Pensez à bien préciser en détail l'inscription : nom, date, repas...

Vous pouvez inscrire votre enfant :

- La journée complète sans repas (récupérer votre enfant de 12h à 13h30)
- La journée complète avec repas
- Le matin avec le repas (jusqu'à 13h30)
- Le matin sans repas (jusqu'à 12h00),
- Le repas + l'après-midi (à partir de 11h30)
- L'après-midi (à partir de 13h30)

Attention lors de sorties à la journée, les heures de départ et de retour seront imposées.

- En ce qui concerne l'accueil des **mercredis** les inscriptions sont obligatoires.
- Pour les vacances scolaires, **les inscriptions commencent 3 semaines avant le début des vacances.**
- Pour les vacances d'été, les inscriptions seront prises à partir du 10 juin.

5- Tarifs et facturations

Le tarif est établi en fonction du quotient familial de la famille.

Pour les familles bénéficiant d'une aide de la CAF ou de la MSA, il est indispensable de remettre l'attestation de droit permettant la réduction des tarifs à la direction, sans cette dernière aucune réduction ne peut être appliqués.

Les tarifs sont également affichés dans les locaux.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

- Présence du matin : 7h30 - 9h00
- Présence du soir : 16h30 - 18h30

	<u>Tranche 1</u> 1 € 75 (par présence)	<u>Tranche 2</u> 1 € 80 (par présence)	<u>Tranche 3</u> 1 € 85 (par présence)	<u>Tranche 4</u> 1 € 90 (par présence)
QF MSA	0 - 357	357 - 471	471 - 730	> 730
QF CAF	0 - 420	421 - 520	521 - 800	> 800

« MERCREDIS » ET VACANCES :

De 7h30 à 18h30

	<u>Tranche 1</u> journée à 9 € 50	<u>Tranche 2</u> journée à 10 € 50	<u>Tranche 3</u> journée à 11 € 50	<u>Tranche 4</u> journée à 12 € 00
QF MSA	0 - 357	357 - 471	471 - 730	> 730
QF CAF	0 - 420	421 - 520	521 - 800	> 800

Le tarif d'une demi-journée est égal à une journée divisée par 2.

ATTENTION : Adhérents hors communauté des communes : 3€ de supplément par jour et par enfant.

Les factures sont établies à la fin de chaque mois et envoyées à la famille.
La direction se réserve le droit de refuser un enfant si les paiements ne sont pas à jour.

ATTENTION, TOUTES JOURNEES RESERVEES EST FACTUREES sauf raison valable : maladie (sur présentation d'un certificat médical).

> Modalité de paiements : chèque, espèce, CESU, chèque vacances ou virement (RIB a demander à la direction).

6-Horaires d'ouverture et Programme d'animation

X Périscolaire : 7h30-9h00 ; 16h30-18h30.

X Mercredis et vacances scolaires : 7h30-18h30.

Une plaquette d'animation correspondante à chaque période (mercredi par mois et vacances) est diffusée aux familles par les moyens suivants :

- Le programme est en libre service sur le centre de loisirs
- envoyée par mail aux familles
- distribuée par les écoles
- affiché à l'entrées du centre de loisirs « les fantous »
- Par le biais de la presse locale

7- Maladie ou accident

Dès l'admission, les parents doivent indiquer :

La personne à prévenir en cas d'accident.

Le médecin traitant à alerter. En cas d'indisponibilité de ce dernier, il sera fait appel à un praticien disponible.

En cas d'urgence, les parents acceptent que leur enfant soit pris en charge par le service d'urgence du centre hospitalier et doivent fournir une autorisation pour ce faire.

Aucun médicament ne sera donné

8- Hygiène et alimentation

Les enfants doivent arriver au centre avec une tenue propre et adéquate aux activités. Pour les enfants plus petits, les parents doivent fournir du linge de rechange.

Des lits sont à disposition des enfants qui doivent faire la sieste ou se reposer (les draps sont fournis).

LES REPAS

Les enfants prennent leur repas à la cantine municipale **au tarif de 4 €30 le repas.**

Il sera obligatoire de réserver le repas auprès des responsables du centre de loisirs. Les réservations se font une semaine à l'avance.

Le supplément du repas (4 €30) sera rajouté sur la facture.

Tout repas réservé sera dû.

9- Décharge et responsabilité

Régulièrement des sorties sont organisées, les modalités sont expliquées pour chaque sortie.

Le centre d'accueil et de loisirs ne saurait être tenu pour responsable de la perte des bijoux ou tout autre objet (jouets) n'appartenant pas au centre.

La compagnie d'assurance est : Groupama.

10- Divers

Le centre d'accueil et de loisirs « les Fantous » est Associatif, un bureau composé d'un président, d'une trésorière et d'une secrétaire est représenté par des parents bénévoles.

Une fois par an une assemblée générale a lieu à laquelle toute famille adhérente au centre est conviées.

11- LA TENUE DE L'ENFANT QUI VIENT AU CENTRE :

L'enfant qui vient au centre doit se munir obligatoirement :

- d'un sac à dos adapté à son âge
- d'une gourde
- crème solaire (en été)
- chaussures adaptées à l'activité
- des affaires de change pour les plus petits
- d'un petit goûter pour le matin (compote, fruits...de préférence)
- du goûter de l'après midi
- d'une casquette ou d'une tenue de pluie selon le temps ...

ATTENTION, suivant les activités notifiées sur le programme d'animation, l'enfant doit être muni d'affaire adéquate à l'activité (ex : piscine, se munir d'un maillot et d'une serviette de bain) donc merci de veiller à bien regarder le programme des activités prévues avant d'amener votre enfant.

Toute personne qui laisse un enfant en garde, accepte le présent règlement.

Nom et Prénom de l'enfant :

Je soussigné avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre d'accueil et de loisirs « Les Fantous » et à le respecter.

Date

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé»)